

# MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL-DE-MONTMINY PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière tenue le mardi 7 mars 2023, à 19h30, au Complexe municipal du 309 de la 4ème Avenue, à Saint-Paul-de-Montminy.

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S : Messieurs Guy Boivin, Christian Nadeau, Éric Tanguay, Jean-François Mayrand et madame Marie-Hélène Pilote sous la présidence de monsieur le maire, Alain Talbot.

ÉTAIT AUSSI PRÉSENTE : Madame Claudette Aubé, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe.

ÉTAIENT ABSENTS : Messieurs Serge A. Lavoie et Jean-François Mayrand.

## 1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire souhaite la bienvenue et constatant le quorum, déclare la séance ouverte à 19h30.

# 2023-03-07-01 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Guy Boivin, appuyé par monsieur Éric Tanguay et résolu d'adopter l'ordre du jour en ajoutant les points suivants:

- 9. h) Abat-poussière
- 9. i) Débroussaillage
- 13. Projet QIDIGO
- 15.d) Projet de signalisation du Parc des Appalaches
- 15.e) Suivi des inspections des installations Fédération québécoise des municipalités (FQM Assurance)

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Lecture et approbation de l'ordre du jour
- 3. Rappel du fonctionnement des séances de conseil municipal
- 4. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 7 février 2023
- 5. Lecture et approbation des comptes
- 6. Correspondance
  - a) Demande du Conseil de la Fabrique
- 7. Administratif
  - a) Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 2023-02 modifiant le plan d'urbanisme en vigueur afin d'y intégrer le tracé projeté des rues
  - b) Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 2023-03 modifiant le Règlement de zonage numéro 02-90, le Règlement de construction numéro 04-90 et le Règlement de lotissement numéro 05-90 pour modifier la grille des spécifications, les normes applicables à l'aménagement des nouvelles rues et d'autres dispositions d'ordre générale
  - c) Perte financière à la suite d'une information financière inexacte transmise à un notaire lors d'une vente
  - d) Renouvellement de la police d'assurance des biens et responsabilité civile
- 8. Incendie et sécurité
  - a) Adoption du rapport annuel des activités du Service incendie des Municipalités de la MRC de Montmagny pour l'année 2022
  - b) Suivi des inspections et investissements requis
  - c) Procédure en cas d'absence non justifiée des pompiers volontaires
  - d) Exception à l'obligation de consigner les heures de conduite d'un véhicule lourd

## 9. Travaux publics

- a) Suivi des travaux de voirie
- b) Suivi de l'ajout d'une caméra dans le camion de voirie
- c) Confirmation des sommes à recevoir du Ministère des Transports du Québec (MTQ)
- d) Réponse du Ministère des Transports du Québec (MTQ) concernant leur ponceau situé en face du 484 de la Route 216
- e) Résultat des évaluations pour la réfection des services de la 5<sup>ème</sup> Avenue
- f) Suivi du projet de réfection des services de la 19<sup>ème</sup> Rue
- g) Réfection du Complexe municipal

# 10. Eau potable

a) Dépôt de prix pour l'étude géotechnique et les évaluations environnementales pour le projet de réfection de la conduite d'eau sur la partie Est de la Route 216

#### 11. Eaux usées

a) Prix pour remplacement des pompes

#### 12. Loisirs

- a) Suivi de l'organisation du terrain de jeux
- b) Activités disponibles pour la semaine de relâche
- c) Invitation à la Chasse aux trésors St-Patrick
- 13. Plan d'action avenir et développement de la municipalité
  - a) Suivi de la rencontre citoyenne du 21 janvier dernier
  - b) Suivi du Comité de développement
  - c) Communication : Avancement des travaux, dépôt du plan de communication, formation
  - d) Offre de service pour impression du Guide du citoyen et du pamphlet

#### 14. Résolutions diverses

- a) Demande pour le Gala Méritas de l'école secondaire
- b) Offre de prix pour fleurs
- c) Demande de plants d'arbres gratuits
- d) Demande de modification de taxes pour vidanges
- e) Demande d'autorisation pour l'installation de modules de jeux sur le terrain de la municipalité
- f) Demande de permis pour rénovation d'un bâtiment situé en zone patrimoniale (298-302 de la 4ème Avenue)
- g) Demande de dérogation mineure pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 518-518A de la 216

# 15. Varia ouvert

- a) Plainte concernant l'éclairage du Complexe municipal, de la Caisse populaire et du Parc du 150ème
- b) Suivi du dossier de couverture du service ambulancier
- c) Programme Rénovation-Québec

### 3. Période de question sur le fonctionnement

Monsieur Talbot, maire, mentionne aux citoyens présents les procédures de fonctionnement de la réunion du conseil municipal. Il invite aussi ceux et celles qui désirent assister par voie électronique qu'ils et qu'elles peuvent maintenant assister directement par ZOOM, la connexion étant maintenant disponible par le site de la municipalité.

# 2023-03-07-02 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 7 FÉVRIER 2023

Il est proposé par madame Marie-Hélène Pilote, appuyé par monsieur Christian Nadeau et résolu d'adopter le procès-verbal du 7 février 2023 tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

# 2023-03-07-03 LECTURE ET APPROBATION DES COMPTES

**CONSIDÉRANT QUE** la liste des chèques a été détaillée devant l'assistance, il est proposé par monsieur Guy Boivin, appuyé par monsieur Éric Tanguay et résolu d'autoriser le paiement de ces comptes au total de 101,990.11\$. Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

Je, Claudette Aubé, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites à la résolution **2023-03-07-03**.

Claudette Aubé

Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

## 6. Correspondance

a) Demande du Conseil de la Fabrique

Une rencontre est prévue afin de préciser leur demande portant sur le patrimoine.

#### 7. Administratif

2023-03-07-04 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-02 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME EN VIGUEUR AFIN D'Y INTÉGRER LE TRACÉ PROJETÉ DES RUES

Je, soussignée, Marie-Hélène Pilote, conseillère, donne avis par la présente qu'il sera soumis lors de la prochaine séance de ce conseil, le **Règlement Numéro 2023-02** modifiant le plan d'urbanisme en vigueur afin d'y intégrer le tracé projeté des rues. Monsieur Alain Talbot, maire, fait également le dépôt et la présentation de ce projet de règlement.

2023-03-07-05 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-03 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 02-90, LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 04-90 ET LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 05-90 POUR MODIFIER LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS, LES NORMES APPLICABLES À L'AMÉNAGEMENT DES NOUVELLES RUES ET D'AUTRES DISPOSITIONS D'ORDRE GÉNÉRALE

Je, soussigné, Guy Boivin, conseiller, donne avis par la présente qu'il sera soumis lors de la prochaine séance de ce conseil, le **Règlement Numéro 2023-03** modifiant le Règlement de zonage numéro 02-90, le Règlement de construction numéro 04-90 et le Règlement de lotissement numéro 05-90 pour modifier la grille des spécifications, les normes applicables à l'aménagement des nouvelles rues et d'autres dispositions d'ordre générale.

Monsieur Alain Talbot, maire, fait également le dépôt et la présentation de ce projet de règlement.

# 2023-03-07-06 PERTE FINANCIÈRE À LA SUITE D'UNE INFORMATION FINANCIÈRE INEXACTE TRANSMISE À UN NOTAIRE LORS D'UNE VENTE

**CONSIDÉRANT QUE** pour effectuer la vente de la propriété (lot 5 762 126), le notaire a demandé à la Municipalité le total des droits de mutation, des taxes, des intérêts et des frais impayés en date de ladite vente selon les procédures usuelles;

**CONSIDÉRANT QUE** les informations transmises en réponse à cette demande se sont avérées incomplètes et n'incluaient pas tous les montants dus sur cette propriété;

**CONSIDÉRANT QUE** la retenue sur le produit de la vente et la remise par le notaire à la Municipalité ont a été effectuées conformément aux informations obtenues de la Municipalité;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Éric Tanguay, appuyé par monsieur Guy Boivin et résolu :

- -De radier tout solde impayé en date de la présente résolution concernant les droits de mutation, les taxes, les intérêts et les frais pour toute la propriété située sur le lot 5 762 126 antérieurs à la vente;
- De ne pas réclamer aux propriétaires actuels de la propriété située sur le lot 5 762 126 ces montants de droits de mutation, de taxes, d'intérêts et frais radiés par cette résolution Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

# 2023-03-07-07 RENOUVELLEMENT DE LA POLICE D'ASSURANCE DES BIENS ET RESPONSABILITÉ CIVILE

Il est proposé par monsieur Christian Nadeau, appuyé par madame Marie-Hélène Pilote et résolu de renouveler la police d'assurance des biens et responsabilité civile au montant de 37,793.57\$ (taxe incluse) avec la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM). Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

# 8. INCENDIE ET SÉCURITÉ

2023-03-07-08 ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL DES ACTIVITÉS DU SERVICE INCENDIE DES MUNICIPALITÉS DE LA MRC DE MONTMAGNY POUR L'ANNÉE 2022

ATTENDU QUE les municipalités sont responsables de certaines actions prévues au Plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risque en incendie adopté par leur MRC;

ATTENDU QUE la Loi sur la sécurité incendie indique que toute municipalité doit produire un rapport d'activités faisant état de ces actions et le transmettre à la MRC;

**ATTENDU QUE** le Service de sécurité incendie a conséquemment complété le dit rapport;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par monsieur Guy Boivin, appuyé par monsieur Christian Nadeau et unanimement résolu :

- D'adopter le Rapport d'activité annuel du Service de sécurité incendie présentant les actions réalisées pendant l'année 2022 en lien avec le Plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risque en incendie adopté par la MRC de Montmagny et applicable à la municipalité de Saint-Paul-de-Montminy;
- Que le Conseil municipal a pris connaissance des données du Rapport d'activité annuel du Service de sécurité incendie et qu'il l'adopte tel quel.
- De transmettre copie de la présente résolution à la MRC de Montmagny et au directeur du Service de la sécurité incendie.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

# b) Suivi des inspections et investissements requis

Une revue des équipements, véhicules et autres éléments du service incendie a été faite avec le directeur incendie, le conseiller responsable du Service incendie, d'un pompier volontaire et de la direction générale adjointe pour faire le bilan des normes, de la gestion présente des équipements et des véhicules afin de planifier, entre autres, les investissements nécessaires pour répondre aux normes de sécurité de ce secteur. En résumé, les appareils respiratoires devront être remplacés lorsqu'il n'y aura plus de pièces pour les réparer (prévu en 2027), les bottes sont à renouveler et les casques le seront en 2024. Un tableau résumé a été produit et remis au directeur incendie et aux élus.

c) Procédure en cas d'absence non justifiée des pompiers volontaires La Marche à suivre qui sera appliquée lors d'absence non justifiée des pompiers volontaires sera la suivante :

### Cellulaire:

- Lorsque les pompiers ne répondent pas aux appels = 0\$ de compensation pour cellulaire;

### Absent pendant un an :

- Lorsqu'absent pendant 1 an des interventions :
- Une lettre est envoyée pour valider son intérêt à continuer à demeurer pompier volontaire;
- + Avis que si au cours des 12 prochains mois, il n'a pas participé aux pratiques ou interventions, la Municipalité devra mettre fin à son statut de pompier volontaire;
- + Demander une réponse écrite confirmant sa volonté de poursuivre au sein des pompiers volontaires;

# Absent pour les 12 mois suivants :

- Lorsqu'absent pour les 12 mois suivants :

La Municipalité confirme la fin de son statut de pompier volontaire.

d) Exception à l'obligation de consigner les heures de conduite d'un véhicule lourd Les conducteurs des véhicules lourds de la Municipalité sont soustraits à cette obligation car ses véhicules lourds circulent dans un rayon de 160 km et retourne à chaque jour à son terminus d'attache.

# 9. Travaux publics

a) Suivi des travaux publics

Se résument : des trous à boucher, des pancartes à redresser et des ponceaux abaissés.

- **b)** Suivi de l'ajout d'une caméra dans le camion de voirie À acheter pour l'ajout.
- c) Confirmation des sommes à recevoir du Ministère des Transports du Québec (MTQ) La Municipalité a reçu confirmation que les sommes à recevoir du MTQ pour l'aide à l'entretien du réseau routier pour les deux années antérieures seront déposée en mars (138 297 \$ et 138 324 \$) régularisant ainsi le dossier qui était en suspens à la fin des années financières 2020 et 2021.
- d) Réponse du Ministère des Transports du Québec (MTQ) concernant leur ponceau situé en face du 484 de la Route 216

À la demande d'information adressée au Ministère des Transports du Québec (MTQ), la Municipalité a reçu comme réponse que le Ministère n'a pas de plan de localisation concernant les conduites qui ont été déplacées. Le ponceau concerné est un box de 2,44 mètres en hauteur avec des têtes énormes et il a été construit en 2008.

**e)** Résultat des évaluations pour la réfection des services de la 5<sup>ème</sup> Avenue Des plans préliminaires et un estimé budgétaire ont été déposés par monsieur Jonathan Proulx, coordonnateur du service en génie civil. Le budget présenté est de l'ordre de 700 000 \$ pour une réalisation en régie.

2023-03-07-09 SUIVI DU PROJET DE RÉFECTION DES SERVICES DE LA 19ème RUE Suite à une rencontre en virtuel avec la firme traitant la planification de la réfection des services de la 19ème Rue, il est proposé par monsieur Éric Tanguay, appuyé de monsieur Guy Boivin et résolu de demander un prix pour le balancement hydraulique de tout le réseau municipal de l'eau potable.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

# 2023-03-07-10 RÉFECTION DU COMPLEXE MUNICIPAL

Il est proposé par monsieur Guy Boivin, appuyé de monsieur Éric Tanguay et résolu de débuter les étapes de financement pour réaliser la réfection extérieure du complexe municipal en estimant un investissement de 325 000 \$ pour ces travaux. Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

# h) Abat-poussière

Une demande prix sera faite pour de l'abat-poussière liquide pour une même quantité que l'an dernier.

## i) Débroussaillage

Une demande de prix sera effectuée pour environ 40 heures de débroussaillage (chemins prévus sont les rangs 4, 5 (la demie), 6 et Route Sirois).

# 10. Eau potable

# 2023-03-07-11 DÉPÔT DE PRIX POUR L'ÉTUDE GÉOTHECHNIQUE ET LES ÉVALUATIONS ENVIRONNEMENTALES POUR LE PROJET DE RÉFECTION DE LA CONDUITE D'EAU SUR LA PARTIE EST DE LA ROUTE 216

**CONSIDÉRANT** l'invitation adressée le 16 février 2023 à quatre (4) firmes pour déposer un prix pour réaliser l'étude géotechnique et les évaluations environnementales pour le projet de réfection de la conduite d'eau potable sur la partie Est de la Route 216;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) firmes ont déposé un prix avant 14h00 le 3 mars 2023 :

Entrepreneurs Montant
Nvira environnement inc 45 012.71 \$
Groupe ABS Inc 48 749.40 \$

Englobe Corp. 35 609.88 \$ (prix corrigé)

**CONSIDÉRANT QUE** les trois offres de prix reçues sont conformes au devis et qu'elles ne montrent aucune irrégularité;

Il est proposé par monsieur Éric Tanguay, appuyé par monsieur Guy Boivin et résolu d'accepter la plus basse offre, soit celle d'Englobe Corp au montant de 35 609.88 \$ conformément au devis descriptif émis lors de l'invitation à déposer des prix pour ledit projet;

Que cette résolution tienne lieu de contrat entre Englobe Corp. et la Municipalité de Saint-Paul-de-Montminy pour la réalisation de l'étude géotechnique et les évaluations environnementales pour le projet de réfection de la conduite d'eau potable sur la partie est de la Route 216.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

#### 11. Eaux usées

a) Prix pour le remplacement des pompes

Une vérification sera faite avec l'opérateur responsable du traitement des eaux usées pour les offres de prix reçues.

#### 12. Loisirs

- a) Suivi de l'organisation du terrain de jeux
   Une rencontre intermunicipale se tiendra le 14 mars sur ce sujet.
- **b)** Activités disponibles pour la semaine de relâche Monsieur Christian Nadeau résume les activités organisées par le Comité Loisirs Jeunesse pour la semaine de relâche (film et soirée pour les adolescents).
- c) Invitation à la Chasse aux trésors St-Patrick L'invitation est transmise aux élus et aux citoyens en ce qui concerne la Chasse aux trésors pour la St-Patrick organisée à Sainte-Lucie-de-Beauregard.

## 2023-03-07-12 MISE EN COMMUN: PROJET QIDIGO

**ATTENDU QUE** la MRC de Montmagny a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE les municipalités de St-Just-De-Bretenières, St-Fabien-De-Panet, Ste-Apolline-De-Patton, Ste-Euphémie-Sur-Rivière-Du-Sud, Cap-Saint-Ignace, St-Pierre-De-La-Rivière-Du-Sud, Berthier-Sur-Mer, Lac-Frontière, Ste-Lucie-De-Beauregard, St-Paul-de-Montminy, Notre-Dame-Du-Rosaire, Montmagny, St-François-De-La-Rivière-Du-Sud, St-Antoine-De-L 'Isle-Aux-Grues désirent présenter un projet de MISE EN COMMUN DES SERVICES dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Guy Boivin, appuyé par madame Marie-Hélène Pilote et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit:

- Le conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-Montminy s'engage à participer au

projet de MISE EN COMMUN DES SERVICES et à assumer une partie des coûts;

- Le conseil accepte que la MRC de Montmagny agisse à titre d'organisme responsable du projet;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de volet 4 Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Le maire et la greffière-trésorière adjointe sont autorisés à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière;

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

# 13. Plan d'action avenir et développement de la municipalité

- a) Suivi de la rencontre citoyenne du 21 janvier dernier Des rencontres de travail et de présentation aux citoyens sont planifiées pour le 13 mars et le 5 avril.
- **b)** Suivi du Comité de Développement Idem au point 13-A.
- c) Communication : Avancement des travaux, dépôt du plan de communication, formation
  Les travaux se poursuivent.
- **d)** Offre de service pour impression du Guide du citoyen et du pamphlet Point reporté.

#### 14. Résolutions diverses

# 2023-03-07-13 DEMANDE POUR LE GALA MÉRITAS DE L'ÉCOLE SECONDAIRE

Il est proposé par monsieur Guy Boivin, appuyé par monsieur Éric Tanguay et résolu d'octroyer trois (3) bourses de 100 \$ à décerner à des jeunes de Saint-Paul-de-Montminy lors du Gala Méritas pour souligner leur implication et leur réussite scolaire en lien avec les quatre (4) valeurs de leur projet éducatif : l'engagement, le bien-être, le respect et l'ouverture d'esprit.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

## 2023-03-07-14 OFFRE DE PRIX POUR FLEURS

Il est proposé par monsieur Christian Nadeau, appuyé par monsieur Guy Boivin et résolu d'accepter l'offre des Serres du Canton pour la fourniture et l'aménagement des arrangements de fleurs aux deux (2) entrées du village ainsi que des bacs dans le Parc du 150ème au coût de 2 098.29 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

c) Demande de plants d'arbres gratuits Une demande de plants d'arbres sera présentée à l'Association forestière des Deux-Rives pour distribution aux citoyens.

# 2023-03-07-15 DEMANDE DE MODIFICATION DE TAXES POUR VIDANGES

Afin de ne pas créer de précédent et considérant le règlement de taxation applicable à ce type de dossier, il a été proposé par monsieur Guy Boivin, appuyé de monsieur Éric Tanguay et résolu de ne pas modifier la taxation établie et expédiée pour la taxe de vidanges.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

# 2023-03-07-16 DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'INSTALLATION DE MODULES DE JEUX SUR LE TERRAIN DE LA MUNICIPALITÉ

Considérant la demande reçue afin d'obtenir l'autorisation pour l'installation de modules de jeux sur le terrain appartenant à la Municipalité, il est proposé par monsieur Guy Boivin, appuyé par monsieur Christian Nadeau et résolu :

- Que la Municipalité de Saint-Paul-de-Montminy appuie la demande déposée par le Centre d'Entraide familiale de la MRC de Montmagny dans le cadre d'appel de projets de Postes Canada pour l'obtention d'un soutien financier pour l'ajout de modules de jeux pour les jeunes;
- Que la Municipalité de Saint-Paul-de-Montminy autorise le Centre d'Entraide familiale de la MRC de Montmagny à installer ces nouveaux modules de jeux sur le terrain situé au 309 de la 4<sup>ème</sup> Avenue qui lui appartient.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

# 2023-03-07-17 DEMANDE DE PERMIS POUR RÉNOVATION D'UN BÂTIMENT SITUÉ EN ZONE PATRIMONIALE (298-302 DE LA 4<sup>ÈME</sup> Avenue)

**CONSIDÉRANT** la demande de permis pour la rénovation du bâtiment situé au 298-302 Quatrième Avenue;

**CONSIDÉRANT QUE** ce bâtiment est situé en zone patrimoniale et qu'il est soumis aux normes de protection des bâtiments patrimoniaux;

CONSIDÉRANT QUE les rénovations projetées respectent les exigences s'appliquant aux bâtiments situés en zone patrimoniale;

Il est proposé par monsieur Éric Tanguay, appuyé par madame Marie-Hélène Pilote et résolu d'accepter cette demande de permis de rénovation du bâtiment situé au 298-302 Quatrième Avenue et de permettre l'émission de ce permis.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

**g)** Demande de dérogation mineure pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 518-518A de la Route 216

Considérant les commentaires et questions reçues et le besoin d'obtenir plus d'informations et de rencontrer le demandeur et le voisin immédiat pour prendre une décision éclairée, il est décidé de reporter la décision du conseil municipal.

## 15. Varia ouvert

a) Plainte concernant l'éclairage du Complexe municipal, de la Caisse populaire et du 150ème

Une plainte a été reçue de personnes dont les propriétés se trouvent à proximité du Parc du 150ème (Complexe, Caisse populaire et Parc du 150ème) pour leur éclairage. La Municipalité évaluera les ajustements possibles visant à amoindrir les désagréments causés par ces éclairages.

- **b**) Suivi du dossier de couverture du service ambulancier Monsieur le maire, Alain Talbot, commente l'avancement du dossier, l'expérience se fait aussi dans d'autres régions et le changement sera géré différemment.
- c) Programme Rénovation Québec Programme qui est intéressant mais qui requière un budget et une gestion spécifique.

#### 2023-03-07-18 PROJET DE SIGNALISATION DU PARC DES APPALACHES

**ATTENDU QUE** le Parc des Appalaches a un projet de mise à niveau de la signalisation et d'agrandir des secteurs sur le réseau des sentiers;

ATTENDU QUE ces travaux de mise à niveau sont estimés à 8 620 \$;

**ATTENDU QUE** le Parc des Appalaches projette déposer une demande de financement dans le cadre du FRR-Volet 2 (Pacte rural);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Éric Tanguay, appuyé par madame Marie-Hélène Pilote et résolu que la municipalité de Saint-Paul-de-Montminy appuie la demande déposée au FRR-Volet 2 (Pacte rural) par le Parc des Appalaches pour la réalisation de la mise à niveau de la signalisation dans le Parc ainsi que l'agrandissement du réseau des sentiers du parc.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

e) Suivi des inspections, des installations Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ)

Pour compléter les adaptations et modifications requises à la suite de la visite de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ Assurance), il faut entreposer dans un autre endroit ou autrement les contenants de chlore qui y sont entreposés. Il est prévu d'acheter un conteneur pour l'installer à l'arrière de la bâtisse située aux puits. L'achat est en cours et un avis sera envoyé à la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) pour leur confirmer que le tout sera complété pour le 1<sup>er</sup> août 2023.

## 16. Période de questions

Les questions portent sur :

- Les redevances, des salaires et des rémunérations versés aux élu(e)s pour des réunions, des comités et des différents mandats;
- Les matières résiduelles et vidanges, différence de taxes érablière vs chalet;
- Avis de motion pour modification : Est-ce pour Vivre en Ville;
- Perte financière avec notaire : quel dossier;
- Le remboursement des frais d'avocat par la Fédération québécoise des municipalités (FQM Assurance);
- Le complexe municipal : obligation d'être rénové? Quel âge a le complexe? Est-il reconnu patrimonial?
- Cartes de compétence requises pour poser les fenêtres;
- La demande de permis en zone patrimoniale;
- L'ajout d'un ascenseur? Rampes pour mobilité réduite;
- L'escalier de secours du complexe municipal.

# 17. Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Christian Nadeau, appuyé par monsieur Guy Boivin et résolu de lever à séance à 21h35

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

Alain Talbot, maire

lauctite

\*Je, Alain Talbot, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature, par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l' *Article 142(2)* du *Code municipal.* 

Claudette Aubé, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

\*Je, Claudette Aubé, déclare que ce procès-verbal représente fidèlement actes et délibération du conseil municipal lors de la réunion tenue le 7 mars 2023.

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil tenue le 4 avril 2023.